

Nouvelle grille de tarification

Pourquoi de nouveaux tarifs ?



Depuis la création de Haute-Corrèze Communauté en janvier 2017 (à la suite de la fusion de six intercommunalités), les tarifs appliqués pour les accueils collectifs de mineurs étaient ceux votés par les anciennes communautés de communes. Ils comportaient de nombreuses différences entre les secteurs. Or, le principe d'égalité impose que tous les usagers, à situation égale, bénéficient des mêmes prestations.

Pour élaborer les nouveaux tarifs, les élus ont pris en compte le contexte du territoire, en s'appuyant sur les données des enfants inscrits dans la structure ou sur la typologie des familles du territoire. Ils ont été votés par délibération du conseil communautaire le 28 juin 2018.

Pour toute nouvelle inscription, pensez à nous fournir une attestation de quotient familial CAF ou MSA avec votre n° d'allocataire.

La nouvelle grille tarifaire

Tarification des services (en euros)			ARS (Aménagement des Rythmes Scolaires)		Accueil de loisirs						Séjour		
					Demi-journée			Journée					
Quotient familial			Garderie	Ateliers après l'école	Forfait au mois	Forfait au mois	Prix unitaire	Forfait semaine (5 demi-journées du lundi au vendredi)	Prix unitaire famille nombreuse (prix par enfant des 3 enfants présents)	Prix unitaire	Forfait semaine (5 journées du lundi au vendredi)	Prix unitaire famille nombreuse (prix par enfant des 3 enfants présents)	Prix par jour
tranche 2	301	500	7	8.5	5	22.5	4.5	7.8	34.9	7	20		
tranche 3	501	702	8	10	5.5	24.8	5	8.5	38.3	7.7	21		
tranche 4	703	800	9	11.5	6	27	5.4	9.3	41.6	8.3	22		
tranche 5	801	900	10	13	6.5	29.3	5.9	10	45	9	23		
tranche 6	901	1000	11	14.5	7	31.5	6.3	10.8	48.4	9.7	24		
tranche 7	1001	1100	12	16	7.5	33.8	6.8	11.5	51.8	10.4	25		
tranche 8	1101	1200	13	17.5	8	36	7.2	12.3	55.1	11	26		
tranche 9	1201	1300	14	19	8.5	38.3	7.7	13	58.5	11.7	27		
tranche 10	1301	1400	15	20.5	9	40.5	8.1	13.8	61.9	12.4	28		
tranche 11	1401	1500	16	22	9.5	42.8	8.6	14.5	65.3	13.1	29		
tranche 12	≥	1501	17	23.5	10	45	9	15.3	68.6	13.7	30		

Ce qui change

- passage à 12 tranches pour tous les secteurs afin de mieux répartir les taux d'efforts des familles
- lissage régulier des écarts entre chaque tranche
- création du tarif unitaire "famille nombreuse" à partir de 3 enfants accueillis
- généralisation du forfait semaine

ARS* :

Gratuit pour toutes les familles.

Garderie :

Pour le secteur Plateau, le service devient payant. Ailleurs, 3 tranches augmentent (de 1 à 2 € / mois) tandis que les 9 autres baissent ou se maintiennent (jusqu'à -6 € / mois). À noter que le service n'est pas facturé jusqu'à 3 présences par mois (matin ou soir) ou pour les enfants arrivant ou partant avec le transport scolaire.

Ateliers après l'école :

Sur Haute-Dordogne uniquement légères augmentations pour lisser les écarts (de 0.70 à 2.5 € / mois).

Accueil de loisirs :

Suppression du tarif "sans repas" car le prix couvre une prestation complète (encadrement, activités, repas). Les hausses concernent le secteur Plateau (de 1 à 3 € / jour), tandis que Haute-Dordogne et Chavanon se maintiennent ou baissent.

Séjours :

Les anciens tarifs ne reflétaient pas suffisamment le coût de revient de la prestation (≈ 90 € / jour). La collectivité prend à sa charge 2/3 du coût. L'effort demandé aux familles s'élève entre 25 et 30 % du prix.

Quelques chiffres



Garderie

Le coût horaire va de 0.1 à 0.3 €/h (en comparaison, Brive est à 0.75 €/h)



Aides sociales

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 702, des aides sont possibles par la CAF et la MSA.

Pour 1 mois de service (tranche 6) :

